



Probleme avec des huissiers

Par **SIAMAD_old**, le **31/08/2007** à **20:46**

RESUME DE L HISTOIRE
J'étais colocataire, avec une cousine
J'ai quitté l'appartement sans enlever mon nom du bail
Du moment où je suis partie, elle a arrêté de payer le loyer
Etant la seule personne solvable, j'ai réglé la totalité de la dette qui s'élève à plus de 17000 EUROS
S'y sont greffés les aides au logement de ma cousine = - 4000 EUROS
J'ai donc fini de payer en février 2007
Fin juillet 2007 ils ont retiré 300 euros sans préavis
J'entre en contact avec eux au téléphone et ils m'apprennent que le compte n'est pas soldé et que de toute façon j'ai reçu + de 800 EUROS au mois de juin
Argent que je n'ai jamais eu, il correspond à la saisie sur salaire des cautionnaires
A ce jour ils sont incapables de me donner une réponse sur le devenir des 800 euros et sur le pourquoi du prélèvement des 300 euros
Si les huissiers se sont trompés sur le destinataire des 800 euros, sont-ils dans l'obligation de rectifier leur erreur et donc de me les payer ? Quel recours ai-je ?

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **11:22**

bonjour
si la CAF s'est trompé de personne, ils sont dans l'obligation de restitution des sommes indues.
Envoyer une lettre AR pour demander le remboursement et prendre date de votre demande. cette pièce vous sera nécessaire en cas de contentieux devant le tribunal

Par **SIAMAD_old**, le **01/09/2007** à **11:42**

merci d'avoir pris le temps de me répondre
mais j'ai dû mal m'exprimer, ce sont les

huissiers qui disent m'avoir envoyer 800 euros et qui sont incapables de me dire ce qu'ils sont devenus

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:35**

qu'il justifie de leur envoi